

Québec, le 23 octobre 2002

Envoi par courrier et par télécopieur : 644-8222

M. Pierre Michon
Att : Patrick Beauchesne

Voir DQ-3.1

Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet : Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger
(Scierie Manic) inc.

Monsieur,

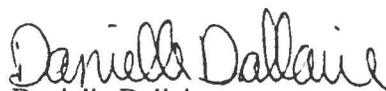
À la suite de la deuxième partie de l'audience publique tenue le 16 octobre dernier sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- La commission aimerait avoir plus de précision sur le principe d'une zone tampon pour les réserves écologiques.
- De façon spécifique à la réserve Louis-Babel, est-ce qu'une zone tampon est déjà incluse dans la réserve écologique ou bien, lorsqu'on mentionne le concept de zone tampon pour cette réserve, on fait plutôt mention de la bande de protection obligatoire de 60 mètres du RNI?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission